



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 3 mai 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin et l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Dépôt du rapport financier 2020
 - 2.5. Rapport sur les plaintes
 - 2.6. Octroi de contrat - Achat d'équipement de captation
 - 2.7. Charte municipale pour la protection de l'enfant
 - 2.8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-381 concernant la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, branche 29
 - 2.9. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-383 concernant la gestion contractuelle
 - 2.10. Demande de commandite - Centre d'entraide régional d'Henryville
 - 2.11. Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021
 - 2.12. Facturation quote-part aréna 2021
 - 2.13. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 2.14. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Campagne de sensibilisation contre la vitesse
4. TRANSPORT
 - 4.1. Embauche cols bleus saisonniers
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Fréquence de la collecte des matières recyclables
 - 5.2. Budget supplémentaire - Distribution d'arbres aux citoyens
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-382 concernant le PIIA
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
 - 8.2. Contrat - Planification des infrastructures de loisirs
 - 8.3. Participation de la municipalité au projet Cinéma plein air mobile
 - 8.4. Participation de la municipalité au projet Parcs avec points d'accès Wifi
 - 8.5. Participation de la municipalité au projet Achat de bancs et des fontaines pour boire
 - 8.6. Participation de la municipalité au projet Espaces publics éphémères
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 10.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Une question a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

21-05-116

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en ajoutant les points 5.2 *Budget supplémentaire - Distribution d'arbres aux citoyens*, 8.6 *Participation de la municipalité au projet Espaces publics éphémères*, 2.12 *Facturation quote-part aréna 2021*, 2.13 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, 2.14 *Utilisation du vote par correspondance* et en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

21-05-117

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-05-118

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 175 636,31 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4020 à 4049	pour	51 932,19 \$
Chèques fournisseurs	81913 à 81951	pour	53 999,03 \$
	81952 à 81963	pour	26 984,64 \$
Rémunération	501659 à 501711	pour	42 720,45 \$

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport financier 2020

Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général dépose le rapport financier pour l'année 2020, le conseil prend acte de ce dépôt.

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'avril 2021, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-05-119

Octroi de contrat - Achat d'équipement de captation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre veut se doter d'un système de captation pour la salle du conseil afin de faciliter le déroulement de réunions ainsi que la diffusion des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a reçu trois soumissions conformes pour son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de VGA Communication est celle qui répond le mieux aux besoins identifiés et qui présente le prix le moins élevé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des communications et des technologies de l'information recommande de retenir la soumission de VGA Communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'accepter la soumission de VGA Communication pour la dotation d'un système de captation dans la salle du conseil de l'hôtel de ville pour un montant de 10 515,80\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-05-120

Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à la Municipalité de Fortierville et à l'espace MUNI.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-381 concernant la répartition des coûts de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, branche 29

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Yves Barrette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud, branche 29.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Yves Barrette dépose une copie du projet de règlement 21-381 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud, branche 29.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-383 concernant la gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la gestion contractuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 21-383 modifiant le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

21-05-121

Demande de commandite - Centre d'entraide régional d'Henryville

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre commandite les frais d'envoi du dépliant d'information concernant le kiosque Fruigumes du Centre d'entraide d'Henryville pour un montant de 0.17\$ par porte;

DE transmettre une copie de la présente résolution au Centre d'entraide d'Henryville.

Adoptée à l'unanimité

21-05-122

Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 mai au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* ;

QU'elle invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Adoptée à l'unanimité

21-05-123

Facturation quote-part aréna 2021

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'accepter le paiement du 1er versement de la quote-part de l'aréna de Bedford au montant de 10 853,17 \$.

Adoptée à l'unanimité

21-05-124

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE proclamer le 17 mai la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle ;

DE faire flotter le 17 mai le drapeau arc-en-ciel remis par la fondation Émergence sur le toit de l'Hôtel de ville pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

21-05-125

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2, r.3) (ci-après : le *Règlement du DGE*) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande ;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-05-126

Service de sécurité incendie - Rapport

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de déposer le rapport du mois d'avril 2021 présenté par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant les sorties suivantes:

- 1 appel incendie
- 3 appels premiers répondants

21-05-127

Campagne de sensibilisation contre la vitesse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre aspire à un milieu sécuritaire pour l'ensemble de ses citoyens et ses citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Alexandre ont une préoccupation concernant la vitesse des véhicules routiers sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre veut entreprendre une campagne de sensibilisation sur la vitesse sur le territoire de Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la sécurité civile et incendie ont étudié une proposition de campagne de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de sensibilisation a reçu un avis favorable de la part du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit se procurer des silhouettes humaines pour son projet de campagne de sensibilisation sur la vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE procéder à l'achat auprès de Kalitec de quatre silhouettes d'enfants pour la campagne de sensibilisation sur la vitesse, deux silhouettes rigides et deux flexibles, pour un montant de 2 730\$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser un budget de 200\$ pour la production de vidéos en lien avec la présente campagne de sensibilisation.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

21-05-128

Embauche cols bleus saisonniers

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher M. Guillaume Rochette-Marion et M. Benjamin Gillot-Desjardins comme cols bleus saisonniers pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

21-05-129

Fréquence de la collecte des matières recyclables

CONSIDÉRANT QU'en temps de pandémie, les citoyens ont plus recours à la livraison à domicile, ce qui occasionne des surplus d'emballage ;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de communication visant à informer et à sensibiliser les citoyens sur les changements et les impacts sur leurs habitudes a été nettement insuffisante ;

CONSIDÉRANT QUE notre objectif doit être de réduire au maximum l'enfouissement des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'il faut accompagner les citoyens pour les aider à réduire à la source la production de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre souscrit à l'objectif de réduire à la source la production de matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre manifeste son insatisfaction quant à la décision d'effectuer une collecte des matières recyclables aux deux semaines ;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre demande à Compo Haut-Richelieu de réinstaurer la collecte sélective hebdomadaire pour une période transitoire d'une année ;

QUE Compo Haut-Richelieu devrait mettre en œuvre une stratégie de réduction à la source des matières résiduelles et de la communiquer efficacement à la population ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'à Compo Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

21-05-130

Budget supplémentaire - Distribution d'arbres aux citoyens

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer un budget additionnel de 200\$ pour la distribution d'arbres aux citoyens prévue le 15 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'avril 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant quarante - six (46) permis est déposé au conseil.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-382 concernant le PIIA

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin d'assurer une intégration harmonieuse de certains projets dans les zones résidentielles du périmètre d'urbanisation.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 21-382 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin d'assurer une intégration harmonieuse de certains projets dans les zones résidentielles du périmètre d'urbanisation.

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Rapport du Service des loisirs, culture et communications

Dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice madame Odile Gauvin.

21-05-131

Contrat - Planification des infrastructures de loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre veut entreprendre une planification structurée de ses installations de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a demandé des soumissions pour la réalisation d'un étude d'aménagement de son parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Conception paysage est la moins élevée et celle qui répond le mieux aux besoins énoncés par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'accorder le mandat de réaliser l'étude d'aménagement du parc municipal à Conception paysage pour un montant de 6 700\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-05-132

Participation de la municipalité au projet Cinéma plein air mobile

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rurale de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) ;

ATTENDU QUE le projet est une activité multigénérationnelle et qu'il offre davantage d'inclusion, principalement auprès des aînés du territoire rural de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QUE le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités de loisir ;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au coeur de la vitalité ;

ATTENDU QUE le projet implique la participation de l'ensemble des municipalités rurales du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre est intéressée à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'appuyer l'initiative du CRSQV de demander l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

21-05-133

Participation de la municipalité au projet Parcs avec points d'accès Wifi

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rural de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) ;

ATTENDU QUE le projet propose une activité intergénérationnelle et qu'il offre davantage d'inclusion ;

ATTENDU QUE le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités de plein air ;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au coeur de la vitalité ;

ATTENDU QUE le projet implique la participation de l'ensemble des municipalités rurales du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre est intéressée à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'appuyer l'initiative du CRSQV de demander de l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

21-05-134

Participation de la municipalité au projet Achat de bancs et des fontaines pour boire

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rural de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) ;

ATTENDU QUE le projet vise à encourager les aînés à profiter du plein air et de pouvoir marcher de façon sécuritaire dans les parcs et les endroits permettant de pratiquer la marche ;

ATTENDU QUE le projet a pour but principal de favoriser l'activité physique et permettre aussi aux aînés ayant une moins bonne capacité physique de pouvoir profiter d'endroit pour se reposer le long de leur trajet ;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au coeur de la vitalité ;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre est intéressée à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'appuyer l'initiative du CRSQV de demander de l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

21-05-135

Participation de la municipalité au projet Espaces publics éphémères

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin exprimé par les citoyens de l'ensemble du territoire rural de la MRC du Haut-Richelieu lors d'un sondage citoyen mené par le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) ;

ATTENDU QUE le projet est multigénérationnel et qu'il offre davantage d'inclusion ;

ATTENDU QUE le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités de loisir et de plein air ;

ATTENDU QUE le projet permet de placer le développement social au cœur de la vitalité ;

ATTENDU QUE le projet permet de repenser l'aménagement des espaces publics et la manière dont ils fournissent des services aux citoyens ;

ATTENDU QUE le projet propose un plan de financement approprié ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre est intéressée à participer au projet conditionnellement à l'obtention du financement tel que proposé dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

D'appuyer l'initiative du CRSQV de demander de l'aide financière via des programmes de subventions gouvernementales et de commandites pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'avril 2021.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

21-05-136 11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 24.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire